



Nb de membres en exercice : 64
 Nb de membres présents : 42
 Nb de membres votants : 53
 (dont 11 pouvoirs)
 Quorum atteint

DELIBERATION N°	2022.07.04/65
CLASSIFICATION	7.1

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Séance du conseil communautaire du 04 juillet 2022

L'an deux mille vingt-deux, le 4 juillet à dix-neuf heures, le Conseil communautaire de la Communauté de communes Entr'Allier Besbre et Loire s'est réuni, salle Marius Laloi à BEAULON, en session ordinaire, sur la convocation, en date du 28 juin 2022, et sous la Présidence de Monsieur Roger LITAUDON, Président.

Les Conseillers présents

Les conseillers titulaires: Jean-Michel ALLAIN, François ATHAYNE, Patrick AUBEL, Marie-France AUGIER, Gilles BERRAT, Marie-Agnès BONIN, Christian BONNET, Bernard BOURACHOT, Xavier CADORET, Hervé CHOMET, Jean-Luc COLLIN, Eliane DERIOT, Franck FORTIN, Guy FRAISE, Odile FRANCHISSEUR, Jean-Michel GILLARDIN, Léopold GODART, Roseline GOURDON, Catherine JONET, Guy LABBE, Jean-Pierre LECORNET, Roger LITAUDON, Alain LOGNON, Marie-Jo MARGELIDON-FOUQUET, Fabrice MARIDET, Jean-Louis MARQUANT, Christelle MARTINET-SCHIRCH, Christophe MINET, Isabelle MOULIN, Yves NOEL, Jean-Louis PERICHON, Yves PLOUHINEC, Chantal PROBOEUF, Henri PUJOS, Michel RAJAUD, Christophe RONGET, Maria SCHNEIDER, Monique SEROUX, Alain SOUFFERANT, Jean-François TOCANT,

Les conseillers suppléants : Roseline POUPELIN représentant Alain VERNISSE, Eric THINET représentant Guillaume LACROIX

Les Conseillers absents

Ayant donné pouvoir : Pascal BAUDELLOT à Guy LABBE, Aline BONNEAU à Isabelle MOULIN, Michel BRUNNER à Guy FRAISE, Annie DEBORBE à Maria SCHNEIDER, Geneviève DESVIGNE à Christelle MARTINET-SCHIRCH, Louis MERET à Marie-France AUGIER, Jean-Noël MONIER à Jean-Michel ALLAIN, André PLESSAT à Franck FORTIN, Annie-France POUGET à Patrick AUBEL, Odile REVERET à Xavier CADORET, Blandine SOCHET à Jean-Pierre LECORNET,

Absents : Alain DECERLE, Arnaud DELIGEARD, Jean-Louis GUINATIER, Christian LABILLE, Françoise LACAUX, Jérôme LASSOT, Jacqueline LAUSTRIAT, Sylvain NAFFETAS, Aude PARRET-BONMARTIN, Marlène SANTOS, Laurent TALON

Secrétaire de séance : Jean-Pierre LECORNET

N° 65 – FINANCES – Budget 2022 – Attribution subventions associations – complément délibérations du 14 avril et 30 mai 2022

Vu le rapport de présentation ci-annexé,

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire, à l'unanimité, décide :

- d'approuver l'attribution de subventions à l'association Artistes Associés en Europe et au syndicat des Jeunes Agriculteurs de l'Allier, pour participer au financement de leur activité intervenant en faveur de l'attractivité du territoire,
- de voter les crédits nécessaires inscrits au budget 2022 tels qu'ils sont inscrits dans le tableau présenté dans le rapport de présentation ci-annexé, dans la limite d'un montant maximum,
- de compléter ainsi les délibérations n°2022.04.14/37 du 14 avril 2022 et n°2022.05.30/48 du 30 mai 2022 portant sur le vote des crédits prévus au budget 2022 pour régler les cotisations et les subventions aux organismes publics et personnes privées,
- d'autoriser le Président ou son représentant à effectuer les opérations et signer tous documents correspondants.

Certifiée exécutoire la présente délibération
 Publiée ou notifiée par voie électronique le 13/07/2022
 Déposée par voie électronique en Préfecture le 12/07/2022

P.E.C
 Le Président,

DELIBERATION N°	2022.07.04/65
CLASSIFICATION	7.1

RAPPORT DE PRESENTATION

N° 65 – FINANCES – Budget 2022 – Attribution subventions associations – complément délibérations du 14 avril et 30 mai 2022

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération n°2022.04.14/35 du 14 avril 2022 par laquelle le Conseil communautaire a approuvé le budget primitif 2022,

Vu la délibération n°2022.04.14/37 du 14 avril 2022 complétée par la délibération n°2022.5.30/48 du 30 mai 2022 par lesquelles le Conseil communautaire a voté les crédits relatifs aux cotisations et aux subventions pour l'exercice budgétaire 2022, dans la limite d'un montant maximum,

Vu les demandes de subvention de l'association Artistes Associés en Europe et du syndicat des Jeunes Agriculteurs de l'Allier,

Vu l'avis des membres du Bureau communautaire du 27 juin 2022,

Vu le budget 2022,

Il est exposé :

La Communauté de communes a reçu une demande de subvention de deux associations :

- 1- **Artistes Associés en Europe** : dans le cadre de son festival « Les églises peintes chantées en Bourbonnais » pour organiser les concerts dans les églises de Loddes le 12 juillet et de Saint Gérard-de-Vaux le 20 juillet 2022.
- 2- **Syndicat des Jeunes Agriculteurs de l'Allier** : pour organiser l'évènement Terr'en Fête les 10 et 11 septembre sur la commune de Saligny-sur-Roudon. Celui-ci contribue à assurer la promotion et la valorisation du territoire communautaire, de l'activité économique issue de l'agriculture locale et des produits du territoire.

Chap. 65	65748 - Subventions autres personnes de droit privé	BP 2022 Montant max.
		Association Artistes Associés en Europe
	Syndicat des Jeunes Agriculteurs de l'Allier	3 000 €
	Total	4 000 €

Il est proposé au conseil communautaire :

- d'approuver l'attribution de subventions à l'association Artistes Associés en Europe et au syndicat des Jeunes Agriculteurs de l'Allier, pour participer au financement de leur activité intervenant en faveur de l'attractivité du territoire,

- de voter les crédits nécessaires inscrits au budget 2022 tels qu'ils sont inscrits dans le tableau ci-avant, dans la limite d'un montant maximum,

- de compléter ainsi les délibérations n°2022.04.14/37 du 14 avril 2022 et n°2022.05.30/48 du 30 mai 2022 portant sur le vote des crédits prévus au budget 2022 pour régler les cotisations et les subventions aux organismes publics et personnes privées,

- d'autoriser le Président ou son représentant à effectuer les opérations et signer tous documents correspondants.